

**Langues et linguistique, numéro spécial *Journées de linguistique*, 2011, p. 18-25.**

**PARTICULARITÉS DU FRANÇAIS CANADIEN  
(ARCHAÏSME ET PRONONCIATIONS).  
ANALYSE DE TÉMOIGNAGES ANCIENS SUR LE FRANÇAIS DU CANADA**

*Marie-France Caron-Leclerc  
Université Laval*

Initialement paru dans les *Actes des Journées de linguistique*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1989, p. 11-17.

Marie-France Caron-Leclerc a présenté cette communication à la suite de son mémoire de maîtrise ; elle a par la suite complété un doctorat de philologie à l'Université Laval. Elle enseigne maintenant le français langue seconde à l'École internationale de français et la linguistique au Département de lettres et de communication sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle enseigne le français langue maternelle à l'Université Laval, est formatrice en français des affaires chez Accent Formation en plus d'être réviseuse linguistique pour le Centre de santé et des services sociaux de la Vieille-Capitale.

**PARTICULARITÉS DU FRANÇAIS CANADIEN  
(ARCHAÏSME ET PRONONCIATIONS). ANALYSE DE TÉMOIGNAGES ANCIENS  
SUR LE FRANÇAIS DU CANADA**

*Marie-France Caron-Leclerc  
Université Laval*

Cette communication a été préparée à partir du mémoire de maîtrise que je viens de déposer pour évaluation. J'entends suivre le plan suivant : dans un premier temps, je présenterai le sujet du mémoire, les auteurs et le contenu des témoignages ainsi que la méthodologie adoptée pour l'analyse de ces témoignages. Par la suite, il sera question des résultats obtenus suite à l'analyse de quelques témoignages sur l'archaïsme dans le français canadien et sur la prononciation franco-canadienne.

### **1.1 Le sujet**

Ma première intention - ceux qui étaient présents aux Journées de linguistique de 1987 s'en souviendront peut-être - était de réunir en un seul corpus le plus grand nombre possible de témoignages étrangers à propos de la langue parlée au Canada au cours des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Je projetais d'en faire une analyse critique dans le but de mettre en comparaison les résultats de cette analyse et la teneur des commentaires et des interprétations qui ont été faits jusqu'à présent de ces mêmes témoignages par les puristes et commentateurs québécois des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Mais, devant l'ampleur du corpus, le nombre de thèmes abordés par les auteurs et le nombre de faits linguistiques pour lesquels une recherche historique s'avérerait nécessaire pour compléter l'analyse critique des témoignages, j'ai estimé que ce projet était trop ambitieux pour des études de 2<sup>e</sup> cycle.

J'ai donc décidé de ne conserver que les témoignages des années 1651-1760, en les citant en entier puisque ce sont eux qui ont été davantage exploités par les puristes québécois et, pour les commentaires des années 1761-1899, je n'ai conservé que les extraits relatifs aux thèmes de l'archaïsme et de la

prononciation. L'analyse a donc porté sur les témoignages de 37 auteurs et a été conduite à la lumière des connaissances actuelles de l'histoire de la langue française en France et au Canada.

### **1.2 Les auteurs et le contenu des témoignages**

Parmi les auteurs nous retrouvons des Français, des Américains, des Britanniques, un Belge, un Irlandais, un Suédois et un Allemand. Pour la période 1651-1760, ce sont principalement des missionnaires et des militaires qui ont écrit sur le Canada. Après la Conquête, on trouve des écrits de voyageurs, de scientifiques, d'historiens, de géographes, etc.

Ces auteurs ont traité de plusieurs sujets dans leurs récits. Ils ont parlé de l'apport dialectal, des emprunts au vocabulaire maritime et à la langue anglaise, des innovations sémantiques et lexicales canadiennes et, bien sûr, de l'archaïsme et de la prononciation, les deux thèmes retenus pour cette communication.

### **1.3 La méthodologie adoptée pour l'analyse des témoignages**

Chacun des témoignages est analysé à la lumière de l'ensemble des opinions formulées par les auteurs sur les questions de l'archaïsme et de la prononciation au Canada. L'analyse comporte trois parties : le rappel des opinions formulées, la comparaison de celles-ci et la conclusion générale.

Dans la première partie, je présente sous une forme résumée les passages relatifs au thème à l'étude de manière à éviter au lecteur d'avoir à retourner au premier chapitre, celui de l'édition, pour prendre connaissance des

différents points de vue. Il est important de noter que les témoignages ont été classés non pas à partir de la date d'édition du texte choisi, mais d'après l'époque où le témoignage a été formulé.

L'analyse proprement dite commence avec la confrontation des opinions exprimées. La comparaison de celles-ci se fait d'abord à l'intérieur de chacune des trois divisions temporelles préétablies, soit le Régime français (1651-1760), le Régime anglais (1761-1867) et l'Après-Confédération (1768-1899). Ce sont ces trois divisions que nous avons privilégiées puisqu'elles correspondent aux grandes époques de notre histoire, époques au cours desquelles des changements importants (politiques, économiques, sociaux, juridiques et linguistiques) sont survenus et ont pu exercer une influence sur la teneur des témoignages qui ont été formulés entre 1651 et 1899. Par exemple, la Conquête interrompt les relations suivies entre la France et le Canada et fut l'une des causes du conservatisme linguistique au Canada français de même que du phénomène de l'anglicisation du lexique.

Faisons un court rappel de quelques grands moments de chacune de ces trois périodes.

Le Régime français s'étend de 1651, année du premier témoignage répertorié, jusqu'à 1760, année où les armées anglaises prirent possession de la vallée du Saint-Laurent. L'année 1760 marque la fin du Régime français bien qu'en réalité, il faille considérer l'année 1763, année du Traité de Paris, comme le début officiel de la domination anglaise. Grosso modo, à l'époque du Régime français, le Canada se vit doté d'une organisation politique en devenant une province française, d'une organisation économique avec l'arrivée de l'intendant Talon et d'une organisation sociale grâce au système seigneurial dont l'un des objectifs était d'éviter les abus des accapareurs et de favoriser le peuplement.

Le Régime anglais commence en 1761 et va jusqu'en 1867, année de la Confédération. Cette période est marquée par l'élaboration d'une première constitution, d'un certain

remaniement parlementaire et d'une organisation générale des tribunaux, calquée sur le modèle britannique. À partir de la Conquête, les prêtres ne jouent plus un rôle uniquement sur le plan religieux mais également sur le plan social. Ils prennent, par exemple, l'initiative de diriger l'effort du peuple contre l'assimilation anglaise.

L'Après-Confédération ne couvre, dans mon étude, qu'une période d'une trentaine d'années (1868-1899), puisque je n'ai pas voulu prendre en compte les témoignages du XX<sup>e</sup> siècle. Le nouveau régime politique instauré en 1867 est caractérisé par l'association de territoires appelés provinces, qui reconnaît d'importants pouvoirs au gouvernement central.

La confrontation des différentes opinions à l'intérieur de chacune des trois divisions temporelles permet d'évaluer plus précisément l'importance de chacun des thèmes à un moment précis dans le temps et conduit naturellement à une évaluation plus globale, qui fait l'objet de la troisième partie.

Celle-ci consiste précisément en une deuxième comparaison des opinions faite, cette fois, à travers les trois périodes ci-haut mentionnées. Cette façon de faire permet de voir s'il y a eu convergence ou évolution dans les opinions exprimées sur les mêmes thèmes de 1651 à 1899.

## 2. Les résultats de l'analyse

### 2.1. L'archaïsme

Je n'ai recueilli aucun témoignage de l'époque du Régime français sur la présence d'archaïsmes ou de tournures archaïsantes dans le français canadien.

Il n'y a rien de vraiment étonnant à cela puisque c'est au début du XVII<sup>e</sup> siècle, soit à peu près à la même époque, que commence à s'instaurer, en France, un mouvement d'épuration de la langue. Après avoir connu une réforme théologique au XVI<sup>e</sup> siècle, la France amorçait une réforme linguistique au début du siècle suivant. Ce sont d'ailleurs les artisans de la réforme théologique, l'allemand

Martin Luther (1483-1546) et le français Jean Calvin (1509-1564) qui tracèrent la voie aux premiers puristes français. Malherbe, Vaugelas et quelques autres sensibilisèrent la Cour, qui, à son tour, chercha à influencer le peuple quant à l'importance de l'épuration de la langue. On prônait dans cette lutte l'exclusion, dans la littérature, de la langue populaire, du vocabulaire spécialisé et des parlers provinciaux. Une mode naquit, celle de la pureté du langage ; une aversion, celle du barbarisme.

Les voyageurs et missionnaires français qui sont venus au Canada au cours de cette période d'épuration de la langue française en France n'ont pas pu relever dans le vocabulaire de leurs hôtes des mots ou des expressions vieilles, car une communication existait entre la France et le Canada (peuplement et ravitaillement de la colonie par la mère patrie, arrivées et départs des militaires, marché des fourrures, etc.) ; de là, peut s'expliquer un état de langue comparable entre la mère patrie, du moins la région parisienne, et sa colonie.

Par contre, dix auteurs ont commenté la présence de formes ou de mots vieillis dans la langue canadienne sous le Régime anglais. Tous les commentaires de cette époque véhiculent la même idée maîtresse : le français du Canada était une langue différente de celle en usage en France à cette époque. Ce qui diffère à la lecture des textes, c'est la façon de voir le phénomène.

Certains identifient le phénomène de l'archaïsme comme l'une des conséquences de l'abandon du Canada par sa mère patrie. Pour d'autres, c'est le retour au Grand Siècle, celui de Louis XIV. C'est la conservation des caractéristiques du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces auteurs semblent prendre plaisir à retrouver les traditions d'une époque marquante de l'histoire française.

Le commentaire du britannique John Lambert (1807) est à classer à part et mérite qu'on s'y arrête davantage puisque Lambert attribue les tournures de phrases démodées au

contact des Canadiens avec les Anglais depuis la Conquête. Voici le commentaire :

“[...] *Previous to the conquest of the country by the English, the inhabitants are said to have spoken as pure and correct French as in old France : since then they have adopted many anglicisms in their language, and have also several antiquated phrases, which may probably have arisen out of their intercourse with the new settlers. For **froid** [cold] they pronounce **fréte**. For **ici** (here) they pronounce **icite**. For **prêt** (ready) they pronounce **parré** ; besides several other obsolete words which I do not at present recollect.*”

Avant d'écrire ce passage, Lambert avait sans doute lu les panégyriques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles à propos de la langue française du Canada et il semble l'affirmer plus loin quand il écrit : “*This perhaps may also have been acquired in the course of fifty years communication with the British settlers ; if not, they never merited the praise of speaking pure French.*”. Ce qui pourrait être la raison pour laquelle il met en cause le contact des Canadiens avec ses compatriotes pour expliquer certaines « anomalies » au niveau des tournures de phrases et de la prononciation ; celles-ci seraient nées sous le Régime anglais puisque, sous le Régime français, les commentaires étaient élogieux sur ces points. Bien sûr, la langue des conquérants a joué un rôle dans l'introduction de mots anglais dans la langue française. Mais le fait que les Canadiens français utilisaient des tournures de phrases qui, selon cet auteur, n'avaient plus cours sur le territoire de l'ancienne mère patrie au moment où il écrivait ne peut évidemment pas être expliqué par une influence directe de la langue sur le français canadien ; c'est ce que prouve d'ailleurs l'exemple avancé par Lambert, soit *parré* au sens de « prêt », qu'on ne peut mettre en rapport avec aucun emploi anglais. Le seul rôle qu'ont pu jouer les Anglais dans le phénomène de l'archaïsme au Canada, c'est celui d'avoir privé les Canadiens français d'un contact suivi avec leur mère patrie.

Pour la période de l'Après-Confédération, onze auteurs ont abordé le thème de l'archaïsme. Le contenu de ces témoignages est sensiblement du même ordre que ceux de l'époque précédente. Certains insistent encore sur le fait que les mots qu'ils qualifient d'archaïques sont présents dans les écrits des anciens auteurs français et qu'ils rappellent la langue que l'on devait entendre dans l'entourage immédiat de Louis XIV. Ils atténuent leur critique en présentant d'une façon plutôt positive la conservation des traditions du Grand Siècle. Gailly (1894), tout comme l'avait fait Georges Demanche (1855), affirme que la langue populaire canadienne-française de cette époque n'est pas sensiblement différente de celle de France. Pour lui, c'est au niveau des langues scientifique et littéraire que l'on note des changements, puisque ces deux domaines ont été appelés à évoluer beaucoup plus rapidement que la langue du peuple, celle qui conserve les mêmes mots pour désigner des réalités qui ne changent que très peu.

Ces témoignages confirment ce qui avait déjà été mis en lumière par l'analyse des témoignages du Régime anglais, à savoir que la langue du Canada se différencie de celle de France, entre autres, dans son vocabulaire qui conservait des mots et des expressions devenus désuets en France.

Si l'on regarde maintenant l'ensemble des commentaires pour la grande période de 1651 à 1899 que couvre mon étude, on se rend compte que personne n'a considéré la présence de l'archaïsme au Canada comme une tare. Bien sûr, certains ont trouvé que la langue n'avait pas évolué et qu'elle ressemblait à de l'ancien français, mais pour la majorité c'est la France et la langue du Grand Siècle qu'ils retrouvent. Ce qui différencie les témoignages du Régime anglais et de l'Après-Confédération, ce n'est pas le fond mais la manière de les présenter. Sous le Régime anglais, on observe le phénomène, on émet une opinion personnelle sur le fait observé et quelques-uns tentent d'expliquer l'existence de l'archaïsme au Canada par l'abandon du Canada par la France

et par la conservation des traditions du Grand Siècle. Cependant, les opinions formulées ne sont pas étayées par des exemples, et on ne peut juger, dans le détail, de la justesse de leurs affirmations qui doivent cependant correspondre, dans l'ensemble, à la réalité.

À l'époque de l'Après-Confédération, les auteurs donnent des exemples d'archaïsmes (45) et reviennent encore sur le fait que le phénomène rappelle le Grand Siècle. Les exemples fournis par les auteurs sont des mots qui appartiennent au vocabulaire courant et à la vie rurale. Une brève recherche historique pour chacun des 45 exemples fournis<sup>1</sup> m'amène à dire que l'archaïsme est, pour les voyageurs de la dernière moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une notion générale dont ils traitent sans prétention scientifique. Leur message est le suivant : le français du Canada avait à leurs yeux un caractère vieillot, même si les exemples qu'ils donnent ne sont pas toujours probants.

Retenons que les témoignages répétés sur la question ne sont pas dus au hasard et qu'ils illustrent sans doute la réalité, c'est-à-dire que le français du Canada avait vieilli, du moins à certains égards, quand on le comparait avec celui de la France. La rupture des relations avec la France après la Conquête est l'une des causes de la présence de formes archaïsantes au Canada ; le sort d'un parler « exporté » est de conserver un caractère archaïque par rapport à celui de sa mère patrie, et, en particulier, lorsque celle-ci l'abandonne<sup>2</sup>. La faible activité sociale des habitants canadiens, due à leur isolement, le fait que très peu d'entre eux savaient lire sont d'autres facteurs pouvant expliquer le maintien, dans le français du Canada, de mots et d'expressions tombés en désuétude en France.

<sup>1</sup> Sur les 45 exemples, 15 étaient considérés archaïques par les lexicographes de l'époque, 11 figuraient à la nomenclature des dictionnaires de l'époque sans marque (« vieilli », ou autre marque similaire), 13 étaient des dialectalismes et 6 étaient des innovations canadiennes.

<sup>2</sup> Brunot, Ferdinand, *Histoire de la langue française*, t.VIII, 3<sup>e</sup> partie, p.1065.

## 2.2. La prononciation

Tous les auteurs français du Régime français sont unanimes : l'accent franco-canadien est pur, la prononciation est aussi bonne que celle de Paris.

Le britannique Thomas Jefferys (1760) parle, lui aussi, de la pureté de l'accent franco-canadien. Il est probable, cependant, que Jefferys ait repris, sans avoir pu vérifier la chose lui-même, le commentaire que Charlevoix avait fait quarante ans auparavant, soit en 1720. Nous n'avons pas la preuve, en effet, que Jefferys soit venu lui-même au Canada ; mais surtout son témoignage paraît calqué sur celui de Charlevoix. Voici les deux extraits en cause. *“It is remarked of the Canadians, that their conversation is enlivened by an air of freedom, which is natural and peculiar to them ; and that they speak the french in the greatest purity, and without the least false accent.”* (Jefferys, 1760). « *Les Canadiens, c'est-à-dire, les Créoles du Canada, respirent en naissant un air de liberté, qui les rend fort agréables dans le commerce de la vie, & nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre Langue. On ne remarque même ici aucun Accent.* » (Charlevoix, 1976).

Le naturaliste suédois Pehr Kalm, quant à lui, est le seul de son époque, à donner des exemples concrets de la prononciation franco-canadiennes<sup>3</sup>. Il s'agit d'exemples ponctuels qui ne font pas état d'écarts phonétiques qui contrediraient l'idée maîtresse qui ressort des témoignages français de l'époque : la prononciation franco-canadienne des années 1651-1760 était aussi bonne que celle qui avait cours en France.

Les commentaires du Régime anglais sont intéressants puisqu'ils reflètent la pensée sur le sujet d'auteurs d'origine différente (un Irlandais, un Allemand, un Britannique, un Américain et cinq Français). On remarque un changement de ton significatif dans les

<sup>3</sup> Il s'agit de *Montréal* qui est prononcé *Moréal* et de *Canada* et *Québec* pour lesquels la place de l'accent varie.

commentaires du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les auteurs ne parlent pratiquement plus de la pureté de l'accent franco-canadien si ce ne sont que Tocqueville et Gauldrée-Boilleau qui précisent que le clergé, les écrivains et les orateurs sont les seuls à parler le français avec pureté.

Là plupart des auteurs retrouvent un accent qui s'apparente à celui de la Normandie.

Le poète irlandais Thomas Moore est le premier à qualifier la prononciation franco-canadienne de barbare depuis l'époque du Régime français<sup>4</sup>. Son appréciation est faite à partir de chansons populaires chantées par les voyageurs<sup>5</sup> canadiens. Sachant cela, on peut mieux interpréter son commentaire. En effet, les chansons folkloriques ne représentent pas la langue réelle ; la façon de les rendre est toujours plus ou moins influencée par la tradition. Le problème se situe donc au niveau de l'échantillon choisi par Moore, échantillon qui ne peut être retenu pour un commentaire de portée générale.

D'ailleurs l'examen des particularités phonétiques relevées par les auteurs de cette époque révèle que ces traits n'ont rien à voir avec un soi-disant barbarisme puisque leur origine est française (p. ex. [wa] prononcé [we], t final prononcé).

En parcourant les textes de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ceux de l'Après-Confédération, on se rend compte qu'ils sont sensiblement du même ordre que ceux de la première moitié.

<sup>4</sup> *“Our voyageurs had good voices, and sung perfectly in tune together. The original words of the air, to which I adapted these stanzas, appeared to be a long, incoherent story, of which I could understand but little, from the barbarous pronunciation of the Canadian. [...]”*

<sup>5</sup> *Voyageur* dans le sens de « aventurier rompu à la vie dans les bois et qui peut y exercer tout genre de travail pour le compte d'une compagnie forestière ». (cf. *Dictionnaire du français plus*, sous le sens 2<sup>e</sup>, p. ext.)

Quelques auteurs reconnaissent que les particularités de la prononciation franco-canadienne ne vont pas au-delà de celles notées en France et que, dans bien des cas, elles ont déjà figuré au chapitre de la bonne prononciation française. D'autres auteurs reviennent à l'idée maîtresse du discours tenu par leurs prédécesseurs du Régime français.

Encore une fois, les particularités phonétiques notées sont d'origine gallo-romane. Elles illustrent de vieilles tendances phonétiques qui ont été conservées au Canada en raison de son isolement de la France. C'est en partie cet isolement qui ne permit pas au phonétisme canadien de suivre la même évolution que celui de la France.

Regardons les mêmes témoignages mais, cette fois, à travers les trois périodes. Sous le Régime français, tous les auteurs sont unanimes, l'accent est pur et on n'y reconnaît aucune particularité dialectale ou régionale. Ils portent un jugement d'ensemble impressionniste. Ce qui a frappé les premiers visiteurs, c'est le fait que même loin de la France, le français du Canada était soigné et que les habitants ne parlaient pas patois comme les paysans français, mais plutôt un français compris de tous.

Fait étonnant, les témoins du XIX<sup>e</sup> siècle donnent l'impression qu'il s'est produit un changement important dans le phonétisme canadien. Tel n'est pourtant pas le cas. Les faits répertoriés illustrent des tendances françaises ou dialectales bien attestées en Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle (voir Juneau et Gendron). Alors pourquoi est-ce seulement au XIX<sup>e</sup> siècle que les auteurs les ont relevés ? À cette époque, on ne se contente plus d'un simple jugement d'ensemble qui rejoint d'ailleurs celui des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. On évoque des exemples précis de ce que l'on qualifie d'écarts avec la norme parisienne, norme née à la fin de l'ancien Régime. Straka explique que ce n'est qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle que la prononciation dite de bon usage a subi des modifications. En effet, la montée de la bourgeoisie et des classes populaires dans la

hiérarchie sociale de la France a permis l'introduction de traits de prononciation qui, jusqu'alors, étaient proscrits, même si la bourgeoisie s'efforçait d'imiter la prononciation des générations précédentes. Comme le Canada était sous domination anglaise et que les relations avec la mère patrie étaient coupées, le français du Canada n'a pas pu être influencé par ces changements d'ordre phonétique et est demeuré « archaïque » ou dialectal au niveau de son phonétisme, entre autres<sup>6</sup>.

De façon générale, on ne peut pas dire que les témoignages des voyageurs et des missionnaires ont, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, donné une image négative du français canadien quant à la prononciation et à la conservation de mots et d'expressions devenus désuets en France. Les quelques critiques sont le plus souvent fondues dans un jugement d'ensemble qui est, somme toute, favorable à l'égard de la langue parlée au Canada au cours des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

### Bibliographie

- CHARLEVOIX, P.F.X. (1976) [1744] *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, Montréal, Éditions Élysée (fac-similé).
- DEMANCHE, G. (1890) [1855] *Au Canada et chez les Peaux-Rouges*, Paris, Librairie Hachette et Cie.
- GAILLY DE TAURINES (1894) *La nation canadienne. Étude historique sur les populations françaises du nord de l'Amérique*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs.
- GAULDRÉE-BOILLEAU, C.H.P. (1968) [1861] *Paysan de Saint-Irénée, Paysans et ouvriers québécois d'autrefois*, C.H.P. Gauldrée-Boilleau et S.A. Lortie (éds.), Québec, Presses de l'Université Laval, p. 17-76.

<sup>6</sup> Avant-propos de Georges Straka dans Gendron, Jean-Denis, *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, 1966, p. VII.

- GENDRON, J.D. (1966) *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris/Québec, Librairie C. Klincksieck/ Les Presses de l'Université Laval.
- GENDRON, J.D (1970) Origine de quelques traits de prononciation du parler populaire franco-canadien, *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Lyon-Strasbourg, Revue de linguistique romane, t. 1, p. 339-352.
- JEFFERYS, T. (1760) *The Natural and Civil History of the French Dominions in North and South America*, London, Jefferys.
- JUNEAU, M. (1972) *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies des documents d'archives*. Québec, Les Presses de l'Université Laval (coll. Langue française au Québec, 2<sup>e</sup> section : Éditions commentées de textes 2).
- LAMBERT, J. (1816) [1807] *Travels Through Canada and the United States of North America*. 3<sup>e</sup> éd., Londres.
- MOORE, T. (1865) [1810] *Poetical Works With a Lite of the Author*, London, Routledge Warne and Routledge.
- SHIATY, A., dir. (1987) *Dictionnaire du français plus*, Montréal, Centre éducatif et culturel.
- TOCQUEVILLE, A. (1957) [1831] *Œuvres complètes ; t.5. Voyage en Sicile et aux États-Unis*, J.-P. Mayer (éd.), 2<sup>e</sup> éd., Paris, Gallimard.